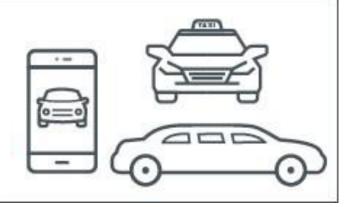


Véhicule de location



BULLETIN N° 005 RENOUVELLEMENT DES PLAQUES D'IMMATRICULATION DE TAXIS ET DE TAXIS ACCESSIBLES

MAI 2023

La période de renouvellement des plaques d'immatriculation de taxis et de taxis accessibles pour l'année 2023 va du 1^{er} au 30 juin.

Le temps d'attente au Bureau des véhicules de location peut être plus long que d'habitude à l'approche de cette période d'achalandage. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension. Bien que nous examinions la possibilité de déplacer le processus de renouvellement en ligne, pour le moment, les renouvellements doivent être effectués en personne au Bureau des véhicules d'occasion.

Le Bureau des véhicules de location (2340, 22° rue nord-est) est ouvert entre 8 h et 16 h 30, du lundi au vendredi, pour le renouvellement des plaques d'immatriculation. Nous rappelons aux titulaires de plaques d'apporter leur permis de conduire de l'Alberta ou leur permis valide pour conduire un taxi. Le coût de renouvellement de la plaque d'immatriculation d'un taxi est de 495 \$.

Le règlement Livery Transport Bylaw comprend des dispositions concernant l'importance de renouveler la plaque d'immatriculation d'un taxi ou d'un taxi accessible.

Article 35

(1) Si la période de validité d'une plaque d'immatriculation d'un taxi ou d'une plaque d'immatriculation d'un taxi accessible prend fin et qu'une demande de renouvellement n'est pas produite dans les 30 (trente) jours suivant l'expiration, alors la plaque d'immatriculation de taxis ou de taxi accessible est réputée abandonnée et le droit de renouveler la plaque est perdu.

J'espère vous revoir en juin. Veuillez envoyer vos questions à l'adresse VFHlicensing@calgary.ca

Traductions disponibles en anglais, en amharique, en arabe, en hindi, en ourdou, en somali et en pendjabi. Cliquez <u>ici</u> pour les consulter.

Cordialement,

Dawn Unsworth

Directrice, Immatriculation des véhicules de location

Emergency Management & Community Safety (EMCS), Normes sur les véhicules